

Décision

Générale

colonial

Décision n° 108 du 1.3 février 1950..

n° 108

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 217 du 23 décembre 1947 promulguant en française des, Somalis le décret n° 47-32541 du 18 novembre 1947 portant réglementation de la chasse dans les territoires Africains relevant du ministère de la France d'outre-mer

Vu l'arrêté n° 1036 du 22 octobre 1948 réglementant la délivrance des permis de chasse sur le territoire de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 130 du 31 janvier 1950 établissant un contrôle de chasse au poste de Ouéah,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'adjudant Glacomini (André) et le sergent-chef Bufkens (Raymond), sous-officiers du B. A. I. S. M. en service au poste de Ouéah, sont désignés pour remplir les fonctions prévues par l'arrêté n° 136 du 31 janvier 1950. Ils prêteront le serment prévu par la loi. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général p. i., P. ROULAND.